

DECISION
D'ATTRIBUTION DE PRIME
OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION
DES RAGONDINS

2024 05/13 - 23 DP

Le Président,

Vu, la délibération n°20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 18 octobre 2021, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 29 janvier 2024 ;

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 08 novembre 2023,

DECIDE,

Article 1^{er} : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
M.PUVILLAND Marcel	120 ROUTE DE VAUDRENAND 01660 MEZERAT	47	47 €

A Pont-de-Veyle, le 26 MARS 2024
Le Président,

Christophe GREFFET.



Notifié au bénéficiaire le : 2 Avril 2024

Signature du représentant du bénéficiaire : Puvilland
Communauté de communes de la Veyle